

[SAVE THE DATE]

COLLOQUE DU CCBE

L'INNOVATION & AVENIR DE LA PROFESSION D'AVOCAT

VENDREDI 21 OCTOBRE 2016
PARIS - FRANCE

CONSEIL DES BARREAUX EUROPÉENS
RUE JOSEPH II, 40/8 - 1000 BRUXELLES
event@ccbe.eu - www.ccbe.eu
SUIVEZ-NOUS SUR    

- European lawyers

CCBE

- Les avocats européens

- pour le droit & la justice -

CCBE Info

N° 50
Mars 2016

Editorial : Madrid... Londres... Paris... Bruxelles... - Avenir de la justice - Protocole d'accord entre le CCBE et l'ABA-ROLI - Libération d'Intigam Aliyev - Journée européenne des avocats - Projet du mois de la fondation des avocats européens : l'Ukraine - Garanties procédurales dans le cadre des procédures pénales - Consultation sur la carte d'identité du CCBE - Congrès général de la FBE à Strasbourg - Comité permanent de mars - Equilibre vie privée/vie professionnelle : un sujet d'étude pour sept barreaux européens

ÉDITORIAL : MADRID... LONDRES... PARIS... BRUXELLES...

Rien ne peut justifier les assassinats terroristes commis dans ces différentes capitales, et on pourrait ajouter les autres lieux où, au nom de la même cause, des innocents ont été tués. Leur volonté est de nous terroriser. Il s'agit de nous empêcher de vivre, de voyager et d'amener nos démocraties à prendre des mesures contraires à leurs valeurs.

Notre réponse doit être à la hauteur. Il s'agit de nommer l'ennemi et le combattre.

Mais rien ne peut justifier l'amalgame entre réfugiés et terrorisme et l'accord honteux conclu entre l'Union européenne et la Turquie, qui vise à traiter les réfugiés comme des marchandises susceptibles d'échange. L'Europe a été fondée sur des valeurs humanistes. Or, cet accord vise à créer, hors de nos frontières, un immense camp de détention, confié à un gardien qui ignore et méprise les règles de droit, opprime la liberté de la presse, fait condamner ou veut faire condamner des avocats et recherche, par cet accord, argent et respectabilité.

De même, rien ne justifie que nous passions progressivement de l'État de droit à un État de sécurité en lequel des lois, prises dans l'urgence, restreindront définitivement les libertés fondamentales des citoyens et résidents. Cet État de sécurité

ne peut que se perpétuer par une alimentation constante de la terreur et mettre en péril nos droits et libertés.

Les avocats ne peuvent être indifférents à cette situation. Ils ne peuvent ignorer la multiplication des règles contraires aux valeurs fondamentales de l'Europe et aux fondements de l'État de droit. Nous devons être en constante vigilance.

Ils ne peuvent fermer les yeux sur la situation des réfugiés en Grèce et dans les Balkans. Il importe donc que nous soyons présents dans les hotspots dans lesquels va s'effectuer l'enregistrement et le tri – sans accès à la justice, sans appel, sans respect des droits – entre migrants et réfugiés. Le Conseil des barreaux européens appelle tous les barreaux à contribuer au projet d'envoi d'avocats européens, pendant une année à Lesbos, comme observateurs, pour communiquer les documents utiles et fournir une assistance légale, avec le soutien du barreau grec qui déjà fait beaucoup, aux réfugiés et aux migrants.

[Lettre de la part du président du CCBE concernant le Projet des avocats européens à Lesbos](#)

Michel BENICHOU
Président du Conseil des barreaux européens

AVENIR DE LA JUSTICE

Pratiquement inchangé depuis des siècles, notre système de justice est sur le point de subir de profondes modifications. L'évolution la plus radicale est que le système répondra aux besoins du public et non plus aux siens ou à ceux de ses professionnels (juges, avocats).

Plusieurs facteurs sont à la tête de ces changements, mais le principal sont les technologies. Elles bouleversent une bonne partie du système actuel qu'elles remplacent continuellement, toujours conformément aux besoins des citoyens. Les technologies de l'information ne modifient pas uniquement le matériel utilisé (le papier disparaîtra bientôt des procédures judiciaires). Elles touchent également les procédures en elles-mêmes. La justice en ligne ne se résume pas uniquement aux applications

électroniques ou aux plateformes de règlement de litiges en ligne de tiers ou de grandes sociétés : dans certains tribunaux de l'Union européenne, la justice est déjà accessible directement aux citoyens, de manière entièrement électronique.

Les technologies jouent également un rôle informatif non négligeable. Sur Internet, les citoyens peuvent trouver les règles de droit s'appliquant à leur affaire. Ils peuvent également s'informer quant aux coûts d'une procédure judiciaire éventuelle, comparer les frais et les honoraires afin de trouver les avocats les plus spécialisés à moindre coût.

La justice est en pleine mutation, c'est certain. Les technologies n'en sont pas les seules responsables. La mondialisation

et la pauvreté influencent aussi ces changements. Tout comme le système de justice, la profession d'avocat est également touchée. Tous les facteurs susmentionnés, ainsi que le besoin de spécialisation et de coopération, demandent des changements dans la profession d'avocat. Nous devons évoluer. Nous devons nous moderniser, innover et nous rendre indispensables.

Et cela parce que nous sommes toujours les gardiens des droits fondamentaux des justiciables et, surtout, de leur droit d'accès à la justice.

Les avocats devront être présents dans l'avenir de la justice.

Panagiotis Perakis,
président du comité Accès à la justice

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE CCBE ET L'ABA-ROLI

Lors de la réunion du comité permanent du CCBE le 18 mars, le CCBE et l'ABA-ROLI ont signé un accord de coopération dans lequel les deux organisations s'engagent à fournir de l'aide aux réfugiés et aux avocats qui les assistent. Ce projet de coopération couvre deux domaines principaux : tout d'abord, une plateforme d'assistance juridique par SMS, déjà développée pour la Turquie, qui peut être élargie à d'autres pays. Ensuite, le soutien de l'assistance juridique aux réfugiés qui empruntent la route des Balkans occidentaux de la Turquie vers l'UE, en veillant à assurer que les réfugiés connaissent leurs droits en vertu du droit international et des réglementations nationales pour transiter en toute sécurité et en toute légalité à travers les Balkans ; le renforcement des capacités des fonctionnaires



Représentante de l'ABA-ROLI, Angela Conway, et Me Michel Benichou, président du CCBE

locaux qui entrent en contact direct avec les réfugiés pour répondre de manière appropriée et en toute légalité à la crise ; et sensibiliser davantage l'opinion publique pour que les communautés locales perçoivent mieux les problèmes rencontrés par les réfugiés. L'ABA-ROLI est un programme de développement international qui promeut l'état de droit en travaillant aux côtés de partenaires nationaux afin de bâtir des institutions et une société durables capables de rendre justice, d'offrir des perspectives économiques et de garantir le respect de la dignité humaine. Lors de la réunion du comité permanent, deux représentantes de l'ABA-ROLI, Angela Conway et Elizabeth Givens, en ont exposé les travaux.

LIBÉRATION D'INTIGAM ALIYEV

Le CCBE se réjouit de la libération de l'avocat des droits de l'homme Intigam Aliyev le 28 mars 2016. Intigam Aliyev

s'est vu attribuer le Prix des droits de l'homme de 2015 du CCBE lors du comité permanent du CCBE à Vienne,

en février dernier, où il était représenté par son fils et sa fille.

JOURNÉE EUROPÉENNE DES AVOCATS

Pour l'édition 2016 de la Journée européenne des avocats, le CCBE propose « l'accès à la justice » comme thème central. Il s'agit en effet d'un des enjeux principaux de la profession d'avocat et d'un aspect essentiel de sa mission fondamentale. Ce thème permet une interprétation nationale d'un principe universel. Néanmoins, puisqu'il est préférable que l'Europe parle d'une seule voix, nous proposons de nous concentrer sur des sous-points tels que l'aide juridique et l'accès à un

avocat. En effet, les événements récents dans le domaine de l'aide juridique ouvrent la voie à de nombreux débats. En outre, le délai d'application de la directive 2013/48 sur le droit d'accès à un avocat est fixé au mois de novembre 2016, ce qui nous laisse de nombreuses occasions de souligner le besoin de cette garantie procédurale.

Davantage d'informations sur la Journée européenne des avocats de 2016 seront disponibles dans les prochains mois.

PROJET DU MOIS DE LA FONDATION DES AVOCATS EUROPÉENS : L'UKRAINE

La Fondation des avocats européens a pris part à un projet visant à améliorer la qualité des services juridiques en Ukraine. Le projet porte sur différents thèmes tels que la formation professionnelle des avocats en Ukraine, le droit de plaider et l'instauration possible d'une assurance professionnelle pour les avocats. Il a été financé par l'International Bar

Association et réalisé en collaboration avec le CCBE et le barreau ukrainien (UNBA). Le projet se divise en trois phases : lors de la première, une mission d'avocats s'est rendue à Kiev pour y rencontrer des acteurs importants tels que l'UNBA et le ministre ukrainien de la Justice. La deuxième phase consistait en la tenue d'une conférence à Kiev en juin 2015. Des avocats spécialisés se

sont penchés sur une série de questions essentielles pour les avocats ukrainiens. Enfin, au cours de la troisième phase, un projet de rapport sur le contenu de la conférence a été élaboré. Il reprend également des recommandations dans le but d'améliorer la qualité des services juridiques en Ukraine.

Le rapport a été achevé en février 2016 et est disponible [ici](#).

GARANTIES PROCÉDURALES DANS LE CADRE DES PROCÉDURES PÉNALES

Le CCBE, en collaboration avec la Fondation des avocats européens, procède à une analyse complète, du point de vue des praticiens de la défense, de la mise en œuvre au niveau national des directives suivantes relatives aux garanties procédurales dans le cadre des procédures pénales : le droit à l'interprétation et à la traduction (directive 2010/64) ; le droit à l'information (directive 2012/13), le droit d'accès à un avocat et le droit d'informer un tiers dès la privation de liberté et le droit des personnes privées de liberté de communiquer avec des tiers et avec les autorités consulaires (directive 2013/48).

Le projet a débuté en avril 2015 et une réunion de lancement s'est tenue le 24 juin avec les experts nationaux désignés par les délégations nationales auprès du CCBE. Des représentants de la Commission européenne étaient également présents. Les experts ont rempli trois questionnaires détaillés sur une période de trois mois. Une réunion de suivi s'est ensuite tenue le 29 janvier avec les experts nationaux, des représentants de la Commission et de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. Le rapport final a été approuvé le 18 mars par les délégations du CCBE.

CONSULTATION SUR LA CARTE D'IDENTITÉ DU CCBE

La carte d'identité du CCBE a été créée en 1978. Elle présente des avantages à la fois nationaux et transfrontaliers. Elle facilite l'accès d'un avocat aux tribunaux et institutions de sa juridiction d'origine ou d'autres juridictions en l'identifiant

comme étant inscrit dans l'un des États membres. La Cour de justice et le Tribunal de l'Union européenne reconnaissent également la carte. Le CCBE entreprend une consultation auprès de ses membres et examinera

les points de vue et suggestions relatifs à l'avenir de la carte afin qu'elle demeure pratique, efficace et qu'elle ait une valeur ajoutée.

CONGRÈS GÉNÉRAL DE LA FBE À STRASBOURG

Le congrès général de la Fédération des barreaux d'Europe, intitulé « l'avocat en dialogue avec la Cour européenne des droits de l'homme », se tiendra du 12 au 14 mai 2016 à Strasbourg, dans la grande salle d'audience de la CEDH.

Davantage d'informations sont disponibles à l'adresse www.fbe.org.

Vous pouvez également vous inscrire en suivant ce [lien](#)

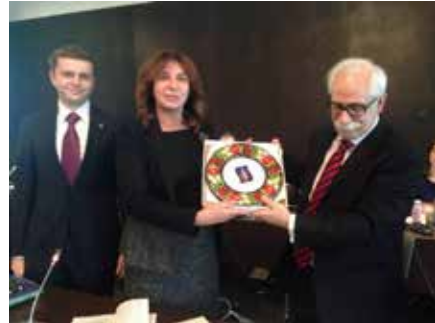
COMITÉ PERMANENT DE MARS



Jean-Raymond Lemaire, intervenant lors du comité permanent

Le 18 mars, le comité permanent du CCBE a accueilli deux intervenants. Le premier était Jean-Raymond Lemaire, président de l'Institut européen de l'expertise et de l'expert (EEEI). Il a présenté un nouveau projet européen relatif à la création d'un registre d'experts européens et pouvant mener

à une collaboration entre le CCBE et l'EEEI. Lidiya Izovitova, présidente du barreau ukrainien (UNBA), la nouvelle association représentant les avocats en Ukraine, a ensuite demandé le soutien du CCBE dans la lutte pour la protection des droits des avocats en Ukraine.



Lidiya Izovitova offre un cadeau traditionnel à Michel Benichou

ÉQUILIBRE VIE PRIVÉE/VIE PROFESSIONNELLE : UN SUJET D'ÉTUDE POUR SEPT BARREAUX EUROPÉENS

Le groupe de travail des Observatoires européens s'est réuni le 4 mars dernier à Paris et a accueilli à cette occasion la représentante de la République tchèque qui a répondu favorablement à l'invitation lancée en janvier dernier. Cette réunion a été l'occasion de régler les derniers détails de l'étude sur « l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle dans la profession d'avocat » qui va être lancée au mois d'avril. Celle-ci se déroulera en parallèle

dans les barreaux allemand, autrichien, belge francophone et germanophone (avocats.be), français, luxembourgeois et, avec un léger décalage, en Espagne. Dans cette première étude commune, le groupe de travail a choisi de s'intéresser à la préoccupation majeure des jeunes professionnels, qu'ils soient hommes ou femmes. Le groupe poursuit donc le développement de ses activités sans renier son objectif premier : l'élaboration de données

statistiques robustes et fiables puisque la deuxième édition du Statistics Book est prévue pour le mois de mai. La prochaine réunion est prévue le 27 mai prochain à Bruxelles. Les délégations qui souhaitent y participer sont invitées à contacter l'Observatoire du Conseil national des barreaux à l'adresse observatoire@cnb.avocat.fr.

L'étude la plus récente est disponible [ici](#).

DOCUMENTS RÉCEMMENT ADOPTÉS

[Position du CCBE concernant les dispositions des contrats de ventes en ligne de biens et de contenu numérique \(COM \(2015\) 634 et 635\)](#)

[Prise de position du CCBE relative au projet sur les jugements liés à la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale \(no 2\)](#)

ÉVÉNEMENTS À VENIR

12-14/05 : Congrès général de la Fédération des barreaux d'Europe, à Strasbourg

20/05 : Session plénière du CCBE, à Lyon